

**intervention de Monsieur Jean-Pierre GUERCIN**  
**Maire de Brignoles**

**concernant la LGV PACA**

LGV PACA ou non, TERGV ou non :

personne ne peut se targuer de connaître « *la* » bonne solution, celle qui prend en compte tous les aspects du problème (environnementaux, économiques, sociologiques, humains, financiers, ...) ;  
en tous cas, pas moi !

Par contre, ce que je sais, c'est que les élus ont un double devoir :

- d'abord, rechercher la meilleure solution possible pour l'avenir du territoire qu'ils représentent, et tenter d'obtenir un choix conforme à cet intérêt par les décideurs (temps du « *débat public* ») ;
- ensuite, se préparer à toutes les situations, même les plus improbables, pour défendre au mieux les intérêts de leurs mandants une fois « *une* » solution choisie par la puissance publique (temps de « *l'affinage* » du projet).

C'est à partir de cette double obligation que la réflexion me paraît devoir être élaborée, en examinant successivement :

**les points à respecter dans tous les cas**

- une desserte à Grande Vitesse (TGV, LGV, TERGV, ...) ne se justifie que si elle concerne (et relie) des zones denses en urbanisation : celles existant déjà, ou celles qu'on veut développer (à condition de le dire avant !),
- l'implantation d'une desserte nouvelle doit préserver au maximum les zones naturelles (Natura 2000, zones d'équilibres, ...) et les zones agricoles (particulièrement dans les départements où elles sont déjà largement minoritaires),
- quelle que soit le type de desserte, celle-ci ne peut se concevoir que si elle irrigue les régions traversées : desserte routière, ferroviaire, transports en commun, ...

**les points à respecter si on crée un LGV PACA**

les points qui précèdent sont encore plus importants dans le cas d'une liaison LGV :

- desserte des grandes zones agglomérées de la Région,
- respect des zones traversées,

- irrigations accrues (à partir de pôles d'échange correctement répartis et dimensionnés) des zones traversées.

## **Le devoir des élus locaux**

Ainsi que je l'ai dit au début de mon propos, le rôle des élus locaux est d'abord de veiller à ce que la mise en place de la solution retenue par la Puissance Publique soit la moins pénalisante possible pour le territoire qu'il représente, et offre le plus d'avantages possibles pour ce même territoire, dans le respect de l'intérêt général minimum.

## **Le cas particulier de la région Brignolaise**

Il est probable que, quelle que soit la solution définitive mise en place, la solution la plus intéressante pour prendre le TGV restera la gare d'Aix TGV pour toute la zone brignolaise.

Quant à la transformation de Brignoles en zone agglomérée importante, elle n'est d'actualité ni pour les responsables élus, ni pour les habitants de la région, attachés au cadre de vie qui est le leur.

C'est pourquoi, et sans qu'il soit question d'ignorer les problèmes des habitants de l'est Var et des Alpes Maritimes, il me paraît que :

- toutes les solutions alternatives doivent être réellement examinées,
- la logique voudrait que les inconvénients, inhérents à ce genre d'infrastructures, soient essentiellement supportés par les « *avantages* » de ces infrastructures,
- aucune solution ne saurait se concevoir sans que le projet, s'il devait être réalisé, ne contribue au développement des zones traversées, ce qui implique une réflexion approfondie d'un plan de transport collectif permettant une irrigation réelle de tout le territoire, c'est-à-dire un véritable droit à la mobilité pour tous les habitants de la région centre Var.